

AVIS CITOYENS

Avis citoyen sur la consultation publique du PCAET

À partir de [REDACTED]
Date Jeu 17/10/2024 19:53
À Climat Baronnies <climat.baronnies@CC-BDP.fr>

Bonjour,

Voici mes commentaires et demandes sur les plans d'actions présentés:

1. Axe 2, se déplacer :

Obj opérationnel 1: Ajouter une liaison TC (bus) vers Valence TGV

Obj opérationnel 3: ajouter une navette électrique desservant la vallée de l'Ennuye, 2 fois le matin, 2 fois l'après-midi pour réduire les déplacements individuels. Il serait aussi intéressant de réfléchir à un service de courses groupées (à Nyons) pour des usages de pharmacie, ou de services.

Obj opérationnel 5: il serait intéressant d'avoir des stations de vélo type vélib/vélov (sur le modèle de Paris ou Lyon) à louer dans les villages, cela favoriserait l'usage.

Axe 6 sur la sobriété énergétique:

Obj opérationnel 2, action 3: la méthanisation n'est pas un projet à mettre en oeuvre dans les Baronnies, nous y sommes résolument opposés car il sert des intérêts privés hors du territoire qui tentent d'influencer des agriculteurs pour les faire participer alors que c'est au détriment de tous - nuisances, absence de rentabilité locale.

Objectif opérationnel 4, action 3: je suis intéressée de participer à la cellule de travail sur les économies d'énergie.

Axe 8: se protéger face au changement climatique

Obj opérationnel 1: sensibiliser - puis-je participer à ces ateliers? je suis disponible car récemment retraitée et capable d'animer ou de synthétiser des réflexions.

Objectif opérationnel 3: ressource en eau, action 4 - il faut oui améliorer les infrastructures dans certaines communes qui ont gardé la compétence de l'eau et n'ont pas forcément la capacité de les gérer de façon durable (ex. Ste Jalle)

Merci de les prendre en compte, et je reste à votre disposition pour aller plus loin sur ces sujets.

[REDACTED]

Consultation publique PCAET

À partir de [REDACTED]

Date Mar 22/10/2024 12:55

À Climat Baronnies <climat.baronnies@CC-BDP.fr>

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation publique du PCAET, je vous remercie tout d'abord pour l'abondance des "Fiches actions". J'espère que cela marque une réelle prise en compte de l'urgence d'atténuation/adaptation au changement climatique, et surtout de l'urgence de l'action à un niveau qui n'est plus individuel, mais qui engage les collectivités et les acteurs capables d'agir à une échelle significative.

En espérant que le plus haut niveau politique vous permette d'avoir les moyens de vos ambitions (en vous redonnant notamment la faculté de recouvrer les recettes nécessaires à nos besoins) je vous remercie pour ce travail d'ampleur et sur la façon dont il a été mené en concertation.

La concertation plutôt que la participation ou mieux, la co-construction. Ici sera ma première remarque générale. Une consultation préalable a bien été organisée où de très nombreux acteurs du territoire (habitants, associations, syndicats, entreprises...) ont participé. Puis le PCAET a été élaboré, bouclé (même si pas encore voté) puis mis à la consultation. N'aurait-il pas été intéressant (et stratégiquement utile pour une plus grande implication) d'organiser, ou de permettre à des acteurs d'organiser sur le territoire, des groupes de travail pour enrichir les réflexions et les fiches d'actions avant la consultation, qui est souvent perçue comme une simple validation de propositions ?

Par ailleurs, et sans doute un peu en désordre, en reprenant une par une les fiches action, je vous fait part tout d'abord de mes satisfactions :

- Voir que la nécessité d'une « Centrales des Mobilités » est affirmée. Peut-on rêver d'un lieu où l'intermodalité serait prise en compte ? Intégrant les trains, les bus, les aires de covoiturage et l'indication de la possibilité de charger les vélos dans les trains et sur les bus.
- L'incitation à l'autopartage qui pourrait sans doute s'organiser au niveau de la collectivité, mais qui serait déjà satisfaisante en favorisant l'implantation sur nos communes d'opérateurs déjà expérimentés.

Autres propositions plus ou moins en vrac, notées au fil de la consultation des fiches.

- Habiter des logements plus performants :
 - o – Mise en place d'un « permis de louer » ?
- Se déplacer autrement
 - o Promouvoir et simplifier la mise sur pied d'un atelier automobile solidaire ou favoriser l'établissement d'un service d'intermédiation entre les propriétaires de véhicules délabrés et les garages locaux. Ces derniers pourraient être rassurés et les travaux facilités grâce à des réparations subventionnées (accès aux droits existants et reconnus).
 - o Ces garages solidaires ou facilitateurs d'intermédiation pourraient sans doute proposer la réutilisation solidaire de véhicules mis à la casse dans le cadre de la prime à la conversion.
 - o Nyons navette : améliorer la régularité des trajets pour des passages plus fréquents. La disponibilité et la fréquence des transports en commun sont des facteurs clés pour attirer plus de passagers.

- Pour encourager la mobilité solidaire, prévoir que les transports (hors Mobisol 26 qui le fait déjà) permettent la prise en charge d'un usager devant chez lui et jusqu'à sa destination (hôpital, tribunal, organisme social...)
- Les moyens de diffusion des solutions d'écomobilité (fiche A2-003.3) ne devraient pas se limiter à des supports numériques (vidéo), mais devraient également être accessibles sur les marchés, les places et les lieux de rassemblement publics.
- Que les abris à vélos ou les emplacements pour sécuriser les vélos, soient aussi équipés de prises de recharge batterie.
- Le plan de mobilité des employeurs doit inclure l'option d'un aménagement ou d'une flexibilité des horaires de travail, ce qui facilitera le covoiturage au sein de l'entreprise et entre les entreprises d'une même zone d'activité.

Voilà mes premières remarques. Je ne doute pas de devoir revenir vers vous d'ici la fin du mois.

Merci encore pour votre excellent travail.

Salutations

consultation PCAET

À partir de [REDACTED]

Date Mar 29/10/2024 10:28

À Climat Baronnies <climat.baronnies@CC-BDP.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci-après des remarques et des propositions à ajouter au PCAET.

En vous remerciant pour l'élaboration de ce plan.

Bien cordialement

[REDACTED]

Axe 1 Habiter : objectif opérationnel n°1 : réaliser des recherches et mettre en œuvre des techniques protégeant les bâtiments des particuliers des modifications du sol (gonflement, rétraction de l'argile , sécheresse)

- Dépêcher des expertises dans les bâtiments privés et publics pour les travaux d'amélioration « écologique » du bâti
- Élaborer une charte obligeant les nouvelles constructions à tenir compte des directives du PCAET (isolation du bâti, réserve d'eau, taille/volume contraint des piscines)
- Créer des ombrières imperméables permettant l'utilisation l'été et l'hiver de certains jeux extérieurs comme les jeux d'enfants, et adultes/pétanque

Axe 2 : Développer des transports communs à Buis les Baronnies, de type navette à moteur électrique permettant de rejoindre directement le TER de Carpentras, avec plusieurs rotations dans la journée.

- Permettre aux transports communs existants, en particulier celui de Montélimar -Nyons de poursuivre sa route jusqu'à Buis les Baronnies (en ajoutant quelques arrêts, par exemple à Mirabel, Puyméras, Mollans)
- En attendant, diminuer le coût des taxis -transport à la demande pour les personnes de Nyons /Buis (le coût serait de 20 euros pour 2 personnes alors qu'en voiture il est de 7 euros)

Axe 3 : Ajouter le terme Planter/boiser à « cultiver.... raisonnée » avec l'ajout d'une action comme « reboiser des espaces libres, les entretenir ».

Axe 6 : Aider techniquement et financièrement l'auto consommation d'énergie.

Axe 7, essentiel du fait de la haute vulnérabilité de notre territoire.

- Ajouter la biodiversité comme enjeu prioritaire dans les axes 3,4,5,8
- Ajouter la création d'un Atlas de la Biodiversité Communale du Menon

- Envisager une recherche de pesticides et/ou de métabolites dans les cheveux, les urines des enfants (public des crèches et scolaires) et connaître ainsi les pesticides présents sur notre territoire.

Les analyses de la qualité de l'eau du robinet et de l'eau de la rivière pourraient s'inscrire également dans cet objectif.

- Créer une commission pour réfléchir à des propositions d'inhumation plus respectueuses de la nature (Humanisation) à Buis et dans les Baronnie.

- Créer à Buis les Baronnie un espace permanent d'expositions témoignant de la richesse de notre biodiversité (faune,flore) et de sa préservation, en direction de la jeunesse et du grand public.

- Créer davantage d'emplois pérennes dédiés à cette mise en œuvre de l'axe 7.

- Former à la biodiversité des professionnels du monde agricole, des bénévoles d'associations locales et le grand public.

Consultation PCAET

À partir de [REDACTED]

Date Mer 30/10/2024 18:46

À Climat Baronnies <climat.baronnies@CC-BDP.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci-après des remarques et des propositions à ajouter au PCAET.

En vous remerciant.

Cordialement

[REDACTED]

Axe 1 Habiter :

- Élaborer une charte obligeant les nouvelles constructions à tenir compte des directives du PCAET (isolation du bâti, réserve d'eau, taille/volume contraint des piscines)
- Créer des ombrières imperméables permettant l'utilisation l'été et l'hiver certains jeux extérieurs comme les jeux d'enfants, et adultes/pétanque

Axe 2 : Développer des transports communs à Buis les Baronnies, de type navette à moteur électrique permettant de rejoindre directement le TER de Carpentras, avec plusieurs rotations dans la journée.

- Permettre aux transports communs existants, en particulier celui de Montélimar -Nyons de poursuivre sa route jusqu'à Buis les Baronnies (en ajoutant quelques arrêts, par exemple à Mirabel, Puyméras, Mollans)

- Terminer la voie verte dont certaines parties restent en chantier. Aménager certains croisements de cette voie qui paraissent dangereux avec la route

Axe 2 : Encourager les mobilités douces dans le centre bourg de Buis les Baronnies : étendre la piétonnisation à la durée de tous les congés scolaires.

Axe 3 : Ajouter le terme Planter/boiser à « cultiver... raisonnée » avec l'ajout d'une action comme « reboiser des espaces libres, les entretenir ».

Axe 4 : Traitement des déchets ménagers : enterrer les containers à Buis les Baronnies comme dans d'autres villes de la communauté de communes

Axe 6 : Aider techniquement et financièrement l'auto consommation d'énergie.

Axe 7, essentiel du fait de la haute vulnérabilité de notre territoire.

- Ajouter la biodiversité comme enjeu prioritaire dans les axes 3,4,5,8
- Ajouter la création d'un Atlas de la Biodiversité Communale Menon/Ouvèze
- Envisager une recherche de pesticides et/ou de métabolites dans les cheveux, les urines des enfants (public des crèches et scolaires) et connaître ainsi les pesticides présents sur notre territoire.
- Créer à Buis les Baronnies un espace permanent d'expositions témoignant de la richesse de notre biodiversité (faune,flore) et de sa préservation, en direction de la jeunesse et du grand public.
- Créer davantage d'emplois pérennes dédiés à cette mise en œuvre de l'axe 7.


- Former à la biodiversité des professionnels du monde agricole, des bénévoles d'associations locales et le grand public.

Axe 8

Imposer pour les constructions nouvelles, l'installation de citernes enterrées récupératrices des eaux de pluie.

Consultation PCAET

À partir de [REDACTED]
Date Mer 30/10/2024 16:06
À Climat Baronnies <climat.baronnies@CC-BDP.fr>

 1 pièces jointes (64 Ko)
Consultation [REDACTED].pdf;

[REDACTED]

Suite à la consultation du dossier PCAET préparé par la Communauté de Communes des Baronnies, je vous transmets le document qui présente notre projet agrivoltaïque sur la commune de Vinsobres.

Ce projet est en cours d'élaboration , les études paysagères et sur la biodiversité sont faites . Il s'inscrit bien dans le PCAET, particulièrement dans son volet agricole et énergie renouvelable.

[REDACTED]
[REDACTED] et
moi-même sommes à votre disposition pour vous le présenter.
En vous en souhaitant bonne réception,
Cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Suite à la loi APER de mars 2023 qui encadre la création d'installations agri-voltaïques, nous souhaitons implanter ce type de projet sur notre exploitation agricole. Il s'agit d'associer sur les mêmes parcelles la production d'électricité par panneaux solaires (installés sur un maximum de 40% de la surface) avec la production d'un élevage ovin. Les panneaux assurent aussi un ombrage permettant une meilleure pousse de l'herbe, une limitation de l'évaporation de l'eau et améliorent le bien-être animal en protégeant les animaux du soleil et des intempéries. La clôture fixe entourant les installations assure aussi la protection du troupeau vis à vis des prédateurs.

Les parcelles prévues, pour environ 10/12 hectares, sont situées en contrebas de la route RD 94, approximativement entre la station de pompage de la commune à l'est et la STEP à l'ouest, donc quasiment invisibles de la route et de toute habitation et se trouvent en dehors de la zone R1 du PPRI.

Ces parcelles, en zone agricole, sont de faible qualité agronomique, sans AOP ni AOC, mais sont bien orientées et à plat, elles sont donc particulièrement adaptées à ce type d'installation.

Une étude paysagère et un bilan de la biodiversité existante ont été effectués en amont du projet. Ce type d'installation n'engendre aucune pollution (ni odeur ni bruit) et la production d'herbe pour l'élevage se fait sans pesticides, ce qui préserve aussi le pompage de la commune. L'installation des panneaux est faite sur des pieux simplement enfoncés dans le sol, sans béton, et les matériaux utilisés (verre, aluminium, acier, cuivre) sont facilement recyclables.

C'est en tenant compte de ces divers éléments que nous souhaitons nous orienter vers l'agrivoltaïsme pour diversifier nos productions et nos sources de revenus dans un contexte agricole difficile, particulièrement en viticulture, afin d'assurer la pérennité de notre exploitation. L'élevage ovin est complémentaire de la vigne en permettant le désherbage naturel par broutage de l'herbe présente dans les parcelles en automne et en hiver (ce système est d'ailleurs encouragé et facilité par le Syndicat des Côtes du Rhône qui met en rapport éleveurs ovins itinérants et viticulteurs).

En complément, voici quelques considérations d'ordre général concernant la production d'électricité dans le cadre de l'agrivoltaïsme :

1. Concilier agriculture et transition énergétique

- Optimisation de l'usage du sol : L'agrivoltaïsme est une synergie entre production agricole et la production d'énergie renouvelable sur une même parcelle. Ce double usage est particulièrement pertinent dans le cadre de la transition énergétique sans compromettre les surfaces agricoles.
- Renforcement de la résilience des cultures : Les installations agrivoltaïques peuvent protéger les cultures des intempéries (grêle, excès de soleil, sécheresse) en fournissant de l'ombre ou des structures de soutien. Cela peut améliorer les rendements agricoles et protéger les cultures face aux effets des aléas climatique.

2. Opportunité économique pour les agriculteurs et pour les communes

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : Un parc agrivoltaïque est considéré comme une installation fixe, et les structures photovoltaïques sont soumises à la TFPB. Une partie de cette taxe est collectée par les collectivités territoriales (communes, départements, etc.).
- Taxe sur les installations de production d'électricité (IFER) : Les installations de production d'électricité, y compris les parcs solaires, sont soumises à l'IFER. Cette taxe est proportionnelle à la capacité de production installée et est répartie entre les différentes collectivités (communes, départements, régions)
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : Les entreprises exploitant un parc agrivoltaïque doivent payer la CFE, qui est une composante de la contribution économique territoriale (CET). La CFE est collectée par les communes ou intercommunalités sur les activités professionnelles installées sur leur territoire
- Valorisation de terres non productives : L'agrivoltaïsme peut s'implanter sur des terres moins fertiles, permettant de les valoriser économiquement grâce à la production d'énergie renouvelable.

3. Contribution aux objectifs de transition énergétique

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre : Les projets agrivoltaïques s'inscrivent dans les objectifs de neutralité carbone fixés par la France pour 2050. Ils permettent d'accélérer la production d'énergies renouvelables tout en préservant l'espace agricole.
- Objectifs nationaux et régionaux : La France s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de déploiement des énergies renouvelables. En ne favorisant pas les projets agrivoltaïques des zones d'accélération, la commune pourrait freiner l'atteinte de ces objectifs, notamment en matière de production solaire.

4. Amélioration de l'acceptabilité sociale et environnementale

- Un modèle plus accepté par les citoyens : L'agrivoltaïsme, en étant perçu comme respectueux des terres agricoles, suscite souvent moins d'opposition que des installations photovoltaïques classiques. Il peut être un compromis acceptable pour les parties prenantes locales, en évitant les conflits d'usage.
- Préservation des écosystèmes : Contrairement à d'autres installations qui pourraient nécessiter de grands espaces naturels, l'agrivoltaïsme se concentre sur les terres déjà modifiées par l'agriculture, minimisant ainsi l'impact sur la biodiversité.


5. Innovation et technologies propres

- Encourager l'innovation locale : Les projets agrivoltaïques reposent sur des technologies modernes et évolutives qui permettent (pour certaines installations) d'ajuster l'orientation des panneaux pour optimiser la lumière reçue par les cultures et la production d'énergie. La commune pourrait devenir un acteur innovant de la transition énergétique en soutenant ces projets.
- Synergies avec d'autres politiques locales : Les projets agrivoltaïques peuvent également s'intégrer dans des stratégies locales de développement durable, telles que la promotion des circuits courts, la protection de la biodiversité, et l'amélioration de l'autosuffisance énergétique.

6. Adaptation aux besoins futurs

- Anticipation des futures contraintes climatiques : Avec les changements climatiques, certaines cultures pourraient souffrir de conditions extrêmes (sécheresse, fortes chaleurs). L'agrivoltaïsme peut être une solution d'adaptation, en offrant de l'ombre et en améliorant la gestion de l'eau.
- Augmentation de la demande d'énergie verte : La demande en électricité verte est en augmentation continue. L'intégration de projets agrivoltaïques permet à la commune de répondre à ces besoins futurs tout en préservant son patrimoine agricole.

Nous souhaitons donc que la commune revoie sa position sur les ZAER, notre projet permettant justement à Vinsobres d'aller dans le sens du développement des énergies renouvelables et de la transition énergétique tout en préservant son patrimoine agricole.


Le 09/10/2024 à Vinsobres

Avis pour transport

À partir de [REDACTED]

Date Jeu 31/10/2024 16:26

À Climat Baronnies <climat.baronnies@CC-BDP.fr>

Ce serait bien que avec zou on puisse aller à Carpentras (spécialistes médicaux) et à Avignon(ville ou tgv) dans un car où on puisse ranger les bagages en soute, ce qui n est pas le cas actuellement, et surtout que les horaires de retour soient plus tard dans la journée (en fonction des tgv qui arrivent comme c est le cas de la ligne 71 pour Montelimar.)

Merci pour tout ce que vous faites.

Cordialement

Re: Contribution au PCAET sur la mobilité

À partir de [REDACTED]
Date Lun 04/11/2024 16:32
À Climat Baronnies <climat.baronnies@CC-BDP.fr>

J'ai oublié de préciser dans mon message que l'autofinancement du dispositif pourrait bien sûr s'appuyer aussi sur la billetterie, les abonnements, etc. Et pas uniquement sur une éventuelle augmentation des impôts qui devrait n'arriver qu'en dernier retour. La communication sur la billetterie et l'abonnement aurait par ailleurs un rôle clé pour remplir ces bus et faire progressivement abonner l'usage puis la possession de voitures.

Bonne journée,

[REDACTED]

Le lun. 4 nov. 2024 à 13:03, Olivier Sarrat <olivier.sarrat@gmail.com> a écrit :

Bonjour,

Avec 4h en heures ouvrées de retard sur l'échéance du 31 octobre, je reviens vers vous sur une contribution au PCAET.

Dans le document proposé en consultation publique, je n'ai pas vu de proposition sur les transports en commun. Voici donc celle que j'amène sur ce thème.

Le coût de la possession de l'usage d'une voiture pour un particulier est de plus de 3000€/an. Pour tous les foyers de nos territoires, il y a en général une voiture par adulte, et donc majoritairement 2 voitures par foyer. C'est à la fois un coût très important sur le budget des ménages, et un facteur majeur d'émissions de CO2 sur notre territoire. Avec une population de plus de 20K habitants sur la CCBDP, c'est plus (voire bien plus) de 10K personnes qui paient ces 3000€/an pour pouvoir se déplacer. Si on arrivait à ramener le nombre véhicules personnels à 1 par foyer au lieu de 2, on permettrait une économie globale d'un minimum de 15M€/an pour la population locale.

En consultant différentes sources (notamment [celle-ci](#), ou l'[utilisation de cet outil d'estimation](#)), il est assez facile d'estimer qu'avec un budget de 1M€ d'investissement et 2M€/an d'exploitation, on pourrait créer un réseau de lignes de bus (ou minibus pour les plus petites communes et hameaux) desservant chaque commune de notre territoire 4 fois par jour.

Un tel réseau pourrait faire l'ossature des solutions de mobilité, à laquelle pourrait s'ajouter des solutions de covoiturage en complément pour des trajets mal desservis par le réseau par défaut de correspondance pratique entre les bus par exemple. Enfin, une généralisation à l'ensemble du territoire de l'action A-002.2 sur l'autopartage nyonsais, notamment la promotion de solutions d'autopartage entre particuliers, permettrait de répondre aux besoins ponctuels de véhicules pour des trajets sortant des réseaux de bus.

Si cette politique est menée en anticipation avec la population, dans le but de leur faire des économies très importantes, une augmentation légère des impôts à échéance déterminée (5 ans par exemple) permettrait rapidement d'autofinancer le dispositif. En effet, si les 2M€ sont répartis équitablement entre environ 10K habitants imposables, cela fait une augmentation de 200€ par an des impôts, marginale par rapport à l'économie de 3000€/an d'abandon de la voiture.

Merci de préciser si cette contribution peut bien être étudiée malgré le très léger dépassement de l'échéance, et merci d'avoir fait cette consultation.

Bonne journée,

